

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°16-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	24/02/2021
Présents	19
Absents	4
Procuration	0
Votants	19

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **premier mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : GARRIGUE Véronique, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc, CAUX Xavier

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Catherine MARROT est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020

Monsieur CAUX Xavier, Maire, a quitté la salle et Monsieur PORTET Christian, Premier Adjoint, préside la séance et présente le Compte Administratif 2020 du Budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

- **Adopte à l'unanimité**, chapitre par chapitre, le Compte Administratif 2020 relatif au budget communal ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;
- **Arrête** les résultats définitifs suivants du compte administratif 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 08/03/2021

Application agréée E-legalite.com